

le Haut-Bugey fut occupé par les Burgondes ; si ce fut en 443 , lorsqu'ils furent admis au partage des terres avec les habitants de la *Sapaudia* (1), ou bien, en 456, lors du partage qu'ils firent avec les sénateurs romains (2) ; enfin, pour les époques mérovingienne et carlovingienne , nous eussions désiré que M. Debombourg nous eût dit quand et comment le pays de Nantua se trouva compris dans la Bourgogne transjurane ; quand et dans quelles circonstances se forma le diocèse de Belley (3), aux dépens de quelles cités et de quels diocèses ; quand enfin , et dans quelles circonstances, le pays composant le Bugey prit cette dénomination. C'étaient là autant de points capitaux à élucider.

(1) PROSPERI TYRONIS *Chronicon*. — Anno 443. *Sabaudia Burgundionum reliquiis datur cum indigenis dividenda.*

(2) MARI AVENTICIS *Chronicon*. — Anno 456. *Eo anno Burgundiones partem Galliae occupaverunt, terras cum Gallis Senatoribus divisserunt.*

(3) Suivant Chifflet et Guichenon le diocèse de Belley aurait été établi en 412, époque où il aurait été transporté de Nyons à Belley. « Audax, dit Guichenon, siégea le premier à Belley, après que l'évêché, qui était à Nyons, y eût été transféré ; nous n'avons aucun témoignage de lui ; seulement les archives de Besançon et de Belley apprennent qu'il vivait en l'an 412. (*Hist. de Bresse et Bugey*. p. 19). »

Le *Gallia christiana* adopte cette opinion (II. 356, col. 2. édit. prior) qui paraît également suivie par Guérard dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*. p. 108.

M. Roget de Belloguet, dans sa Carte du premier royaume de Bourgogne, p. 150, considère l'existence de l'évêché de Nyons, dont il n'existe aucune trace authentique, comme passablement problématique.

Mais, dans tous les cas, peut-on bien faire remonter au commencement du V^e siècle, l'origine du diocèse de Belley, lorsque au VI^e siècle il n'est fait aucune mention de son évêque au concile d'Epaone, tenu en 517, dans lequel se trouvèrent réunis tous les évêques de la Burgondie?

Belley ne figure point au nombre des cités dans la *Notice des Gaules*, rédigée sous l'empereur Honorius, de l'an 395 à 523.

Rien, dans l'histoire, ne montre qu'au V^e siècle, l'on se soit écarté de la